

Image not found or type unknown



fermeture bureaux 15 jours

Par **mercredi33**, le **25/04/2019** à **19:36**

Bonjour,

je travaille à temps partiel pour une entreprise de nettoayge. Ma responsable vient de me dire qu'un des chantiers dans lequel je travaille ferme pendant 15 jours au mois de mai, et que donc pour ce site uniquement, elle me met en conges sans solde. A-t-elle le droit de m'imposer celà? Sachant que mon salaire va diminuer de moitier? Il me semblait que mon patron était en obligation de me fournir du trvail ou de me payer mes heures, mais je ne trouve pas d'article sur ce sujet.

Merci.